




Fiche 4 : Gazons, pelouses et prairies

Relativement faciles d'entretien en comparaison des massifs, les gazons et prairies constituent une solution adaptée aux nouvelles contraintes techniques des espaces verts, notamment pour les zones les plus périphériques dans un contexte d'entretien sur le modèle de la gestion différenciée et de passage au « zéro phyto » dans les collectivités.

Choix des revêtements :

Les végétaux choisis seront :

- adaptés à la **gestion différenciée** (voir fiche A) ;

| Niveau de gestion | C1 : Espaces verts de prestige | C2 : Espaces verts structurés / de loisirs | C3 : Espaces verts traditionnels, jardins d'accompagnement | C4 : Espaces verts rustiques | C5 : Espaces de nature |
|---|---|--|--|------------------------------|------------------------|
| Illustration |  |  |  | | |
| | <i>Gazon de fétuque</i> | <i>Ray gras anglais</i> | <i>Prairie naturelle</i> | | |
| Palette végétale conseillée pour les gazons | Fétuques rouges gazonnantes, fétuques rouges traçantes et demi-traçantes, ray-grass anglais fin | Fétuques élevées, ray-grass anglais (10 à 30%) | Garder l'existant et en adapter la gestion (fauche, éco pâturage...). Laisser des zones refuges en hautes herbes. Privilégier les prairies naturelles (coulée verte de Doué-la-Fontaine, prairie de Martigné-Briand) | | |

Mélanges conseillés pour les gazons



Broyage de talus

- à **entretien limité** : pour les prairies, les talus, les zones de fortes pentes (20%), les bords de routes et les surfaces trop étroites, on privilégiera une strate herbacée avec un entretien limité, **fauchée** une à deux fois par an. Pour les gazons, choisir des graminées requérant une **fréquence de tonte** faible (au moins inférieure à une tonte par semaine).

- **résistants** au piétinement et à la **sécheresse** ;

- adaptées à la **luminosité** : pour les espaces à l'ombre et les sous-bois, penser aux fétuques rouges traçantes, canches gazonnantes, ray-grass anglais, paturins des prés.

Aménagement :

Pour mettre en place un gazon ou une prairie, il faudra :

- Privilégier les **grandes surfaces** (>500 m² et d'au moins 2m de large). Pour les bandes d'herbe, faire en fonction des moyens de maintenance (voir fiche B).
- Ne pas mettre de **bordures** délimitant les pelouses ou les accès au site, car elles compliquent la tonte.
- Optimiser les **angles** pour la tonte, y mettre des enrobés ou des plantes vivaces.
- Pour les zones de **stationnement**, il est possible d'implanter un gazon sur dalle alvéolée.



Prairie à fauche tardive (Chemillé-en-Anjou)



Chemin sans bordure – Tonte différenciée (Doué-en-Anjou)

Mise en place :

Préparer le sol avant la plantation :

- Enlever les adventices du sol (rhizomes de chiendent, chardons, liserons...). Ne pas utiliser de matériel rotatif pour les couper.
- Pratiquer éventuellement un **faux-semis** (voir fiche 5) pour faire lever les graines adventices.
- Réaliser un **épierrage** (si granulométrie > 5cm) pour faciliter le passage des tondeuses.
- **Décompacter** le sol sur 30 cm (en évitant de le retourner) afin d'assurer sa perméabilité. Sa texture doit être équilibrée. Elle sera en outre enrichie en matière organique si besoin.

Semis :

- Semer de façon optimale à l'**automne** : le semis sera plus résistant à la sécheresse estivale car mieux implanté. Semis de **regarnissage** : sur sol griffé, en utilisant le même mélange.
- Réaliser l'installation sur un **sol frais et ressuyé**, pas directement après un épisode pluvieux. La densité de graines sera d'environ 20g/m². **Griffage** et **roulage** conseillés. Un **arrosage** suivi est à prévoir en période de sécheresse.
- Protéger les jeunes gazons des piétinements (valable aussi pour les **gazons de placage**) durant les 2 à 4 semaines suivant le semis. Installer au besoin des panneaux, filets, barrières.

Arrosage : Limiter l'arrosage automatique à certains espaces de prestige ; la **gestion des eaux pluviales** tiendra un rôle important pour répondre aux besoins en eau des végétaux (voir fiche 7).

Encourager l'**éco pâturage** sur les espaces adaptés (voir fiche A).

